

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 094-2017
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2017.RRGR.222

Déposée le : 28.03.2017

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Klopfenstein (Corgémont, UDC) (porte-parole)
Benoit (Corgémont, UDC)
Tobler (Moutier, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 870/2017 du 23 août 2017
Direction : Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification : –



Mise en location du domaine agricole de la Praye à Prêles

Les 21 et 22 mars derniers ont paru dans la *Berner Zeitung* et le *Schweizer Bauer* un article concernant la location du domaine de la Praye. Le 25 mars paraissait dans le *Schweizer Bauer* une mise en soumission du domaine agricole de la Praye avec les différentes indications notamment les délais pour commander les documents qui sont fixés jusqu'au 15 avril 2017. Le 23 mars j'ai demandé le dossier concernant cette mise en soumission. Le 25 mars j'ai reçu la réponse de la personne de contact m'informant que ma demande ne sera traitée qu'à partir du 15 avril 2017 pour des raisons de traduction en français.

Cette manière de procéder est totalement inadmissible, car elle discrimine dès le départ des agriculteurs de la région puisque le délai de soumission est raccourci de trois semaines et de ce fait il y a inégalité de traitement, c'est d'autant plus grave parce que le domaine de la Praye se trouve dans la partie francophone du canton de Berne.

C'est sans doute le plus grand domaine agricole de la région avec ses presque 150 hectares. Mettre sur le marché un tel domaine suscite énormément d'émotion et il est primordial de faire les procédures totalement égales pour tous les intéressés.

Le délai fixé par le canton pour renvoyer les dossiers est le 27 mai 2017, les réponses doivent être accompagnées d'une attestation de financement. Les agriculteurs francophones ont un peu plus d'un mois pour répondre à toutes ces exigences, ce qui est totalement insuffisant d'autant plus que nous nous trouvons dans une période de l'année où les agriculteurs sont déjà très occupés par les travaux des champs et les mises à l'alpage.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il prêt à recommencer la mise en soumission du domaine de la Praye avec les documents en français et en allemand dès la publication ?
2. Est-il prêt à fixer de nouveaux délais de réponse ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif déplore que l'envoi de la version en langue française des documents de vente et d'affermage du domaine agricole de la Praye ait été repoussé d'une semaine. Pour diverses raisons, la mise à disposition des documents a malheureusement pris du retard, d'où la décision de mettre à la disposition des intéressés, dès le 22 mars 2017, tout au moins les documents en langue allemande. Le 29 mars, les documents en français étaient également prêts. Que les intéressés francophones puissent s'en sentir pénalisés n'a pas été suffisamment pris en compte et cela n'était aucunement intentionnel.

1. Le Conseil-exécutif estime qu'il n'est pas nécessaire de réitérer l'appel d'offres pour la cession en droit de superficie et l'affermage du domaine agricole de la Praye. Comme il est indiqué ci-dessus, le dossier en langue française a pu être envoyé sept jours après la version en allemand. Les visites du domaine ont été agendées de sorte à laisser à l'ensemble des intéressés suffisamment de temps pour se préparer. Par ailleurs, recommencer l'appel d'offres compliquerait la situation, surtout pour les soumissionnaires qui ont déjà déposé leur offre.
2. Le délai de dépôt a déjà été prolongé de 19 jours, soit du 27 mai au 15 juin 2017. En outre, et cela est essentiel, les visites du domaine ont eu lieu aux mêmes dates, c'est-à-dire les 22 et 29 avril 2017, et ce pour tous les intéressés qu'ils soient germanophones ou francophones. Il leur restait donc à tous le même laps de temps après la visite pour établir et déposer leur dossier de candidature. La prolongation du délai a été communiquée par oral et par écrit lors des visites. Il n'est pas prévu de prolonger une nouvelle fois le délai de dépôt.

Destinataire

- Grand Conseil